

## La Commission permanente du 6 avril axée sur les déplacements, la santé, les solidarités, le développement économique ainsi que l'aménagement du territoire

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 6 avril 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant les déplacements, la santé, l'insertion et le développement économique ainsi que l'aménagement du territoire.**

### L'aménagement du territoire à l'ordre du jour

La Communauté urbaine attribue des travaux d'aménagement à Eurovia Atlantique pour un montant de près de 570 000 €

Des travaux d'aménagement sont rendus nécessaires sur la commune de Montreuil-Juigné afin d'améliorer les conditions d'accès et de sécurité des zones d'activité vers la route de Laval et l'accès vers le parc d'activités du Haut-Coudray et le centre bourg. Afin de réaliser l'aménagement de deux carrefours à sens giratoire situés aux carrefours route de Laval / rue Albert-Camus et rue Paul-Hérault / rue Albert-Camus, Angers Loire Métropole a lancé un avis d'appel public à concurrence. Après analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise Eurovia Atlantique sise à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant estimatif s'élevant à 569 498,87 € HT.

### 15 360 € pour un «espace test» agricole

Angers Loire Métropole porte le Projet agricole et le Projet alimentaire territorial dont l'objectif premier est de développer et de soutenir une alimentation saine et locale, par tous et pour tous. Afin de lutter contre la diminution du nombre d'exploitants agricoles et de permettre aux apprentis agriculteurs qui ne disposent pas de foncier de tester et de développer leur activité, le principe du TerraLAB est né. Il s'agit d'un concept « d'espace test » agricole mis à disposition des apprentis agriculteurs qui seront accompagnés techniquement.

Le projet réalisé sur un site de 24 ha situé sur la commune de Verrières-en-Anjou est cofinancé par la Région des Pays de la Loire, la commune de Verrières-en-Anjou et Angers Loire Métropole qui verseront chacun 5 120 € à la Chambre d'agriculture, pour un montant total de 15 360 € TTC.

### Plusieurs décisions concernant les déplacements ont été adoptées

La Communauté urbaine subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 26 218 €

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

134 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 26 218 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, 3 197 foyers ont pu s'équiper pour un montant total de 629 454 €.

41 730 € d'indemnisation à destination des professionnels riverains des travaux des lignes B et C

## du tramway

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen des quatre demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Le préjudice total est évalué à hauteur de 41 730 €.

## Les solidarités et le développement économique sont également au programme

### 23 120 € de subventions attribuées à 12 projets dans le cadre du Contrat local de santé

Signé le 8 juillet 2019, avec l'Agence régionale de santé (ARS) et intitulé «Agir ensemble pour une meilleure santé», le Contrat local de santé (CLS) s'articule autour de 4 ambitions : développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé; promouvoir la santé tout au long de l'année; garantir un accès à la santé pour tous et développer un environnement et des territoires favorables à la santé. Dans le cadre d'un appel d'offres porté financièrement par l'ARS et Angers Loire Métropole, un jury de sélection a décidé de retenir et soutenir les 12 projets suivants, pour un montant total de 23 120 € :

- 1 500 € pour l'association Ligérienne en Addictologie- « les jeudis de l'addictologie » ;
- 250 € pour Angers Centre Animation – « Ateliers culinaires autour des fruits et légumes moches » ;
- 4 000 € pour le Centre social intercommunal L'atelier – « La fabrique à nourrir » ;
- 2 000 € pour la Ligue contre le Cancer – « Ateliers nutrition » ;
- 4 000 € pour Léo-Lagrange – « Sportez-vous bien santé vous mieux » ;
- 1 370 € pour la Mission locale angevine – « Accéder aux droits à la santé pour les jeunes éloignés de la santé : 1<sup>ère</sup> étape du prendre soin de soi » ;
- 2 000 € pour le Planning Familial 49 – « Accès aux droits en santé sexuelle : orientation et information pour le public vulnérable » ;
- 1 500 € pour le Resto-troc – « l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique et/ou détresse psychique dans une dynamique collective » ;
- 3 500 € pour Sport pour tous – « Activité physique adaptée et obésité » ;
- 1 000 € pour VYV3 – « Prendre soin de soi et améliorer sa santé au quotidien » ;
- 1 000 € pour le Centre Jean-Vilar « cultiver les liens à la Roseraie » ;
- 1 000 € pour la Maison de quartier Hauts de St Aubin ».

### Angers Loire Métropole accompagne 15 actions en octroyant une subvention de 90 800 € dans le cadre du Contrat de ville unique

Le Contrat de ville unique 2015-2022 s'appuie sur les 3 piliers suivants : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque année, le CVU lance un appel à projets afin de recenser les actions à destination des quartiers prioritaires de la Ville d'Angers et de l'agglomération angevine. **90 800 € de subventions** ont été attribuées à 15 actions et réparties comme suit :

#### Emploi et développement économique

82 800 € pour 13 actions détaillées comme suit :

- 17 000 € pour l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL) pour 2 projets :
  - « Accès à la mobilité par obtention ASR et/ou permis AM » : 1 000 € ;
  - « Mobilité, insertion, prévention » : 16 000 € ;
- 13 000 € pour les Apprentis d'Auteuil pour 2 projets :
  - « Réussir Angers » : 10 000 €
  - « Jard 'in » : 3 000 €

- 7 000 € pour le Club Face pour le projet « Facemploi » ;
- 4 700 € pour la Passerelle pour le projet « Passerelles pour l'emploi » ;
- 10 000 € pour la Ville de Trélazé pour 2 projets :
  - « Accompagnement vers l'emploi au Grand-Bellevue » : 4 000 € ;
  - « Action emploi en lien avec le club partenaires de la Ville » : 6 000 € ;
- 10 800 € pour Envergure Ouest pour 2 projets :
  - « Développement des périodes d'immersion des salariés en ACI » : 1 300 € ;
  - « Favoriser l'accès à l'emploi », action portée par Envergure Ouest : 9 500 €
- 13 500 € pour l'association ASEA (Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) pour « Chantier premier emploi » ;
- 3 800 € pour la Mission locale angevine pour le projet « Boost'heures » (mise en situation de travail en chantier d'insertion);
- 3 000 € pour l'association ASCAPE49 pour le projet « Accompagnement personnalisé et collectif vers l'emploi».

#### **Cohésion sociale**

- 5000€ pour Parcours le monde pour le projet « Osez l'international;

#### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

- 3 000 € pour la Régie de quartier de Trélazé pour le projet « Médiation environnementale 2021».

### **Angers Loire Métropole octroie 155 000 € de subventions à trois structures oeuvrant dans les domaines culturels et solidaires**

Angers Loire Métropole s'inscrit dans la durée en apportant son soutien à différentes structures dont les actions sont reconnues et concourent au dynamisme et au développement du territoire. Ainsi, 155 000 € sont attribués à deux associations et une coopérative d'activités et d'emploi :

- 20 000 € pour l'association Paï Paï, évoluant dans le secteur culturel et créatif afin de pallier l'arrêt total de son activité liée à la crise sanitaire. Cette subvention exceptionnelle vient s'ajouter à celle de 16 000 € versée en 2020.
- 75 000 € pour l'Inter réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou (IRESA) versés sur 2021, 2022 et 2023, à hauteur de 25 000 € chaque année. L'IRESA regroupe plus de 200 structures appartenant à l'économie sociale et solidaire, particulièrement présente sur le territoire d'Angers Loire Métropole avec 1 400 établissements et 18 400 salariés (données 2015). Cette subvention couvre l'ensemble des trois années de la convention d'objectifs et de moyens, reconduite depuis 2013.
- 60 000 € attribué à la Coopérative d'activités et d'emploi OZ (CAE OZ) pour la poursuite de son action dans le champ de l'accompagnement à la création d'entreprises, programme d'activités d'intérêt général. Suite au renouvellement de la convention triennale avec la CAE OZ, la subvention sera versée à hauteur de 20 000 € par an pendant trois ans.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

#### **Qu'est-ce que la Commission Permanente ?**

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.